

MATCH-PLAYS INTERCLUBS HIVER 2023-2024

Règlement de la compétition

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.

Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.

I – Conditions de Participation

Organisé par le Comité Départemental de Golf des Deux Sèvres le championnat Match-plays d'hiver Interclubs se déroule selon le calendrier annexé au présent règlement.

Pour chacune des 3 rencontres les associations sportives constituent leur équipe, composée de 16 joueuses et joueurs amateurs licenciés des Clubs Deux Sèvres, à jour de leur certificat médical. Les constitutions d'équipes peuvent varier d'une rencontre à l'autre ; les catégories d'âge sont libres.

Une seule exigence : l'équipe doit comporter au minimum 4 dames pour chaque rencontre. Pour chaque manquement à ce point de règlement, l'équipe concernée perdra autant de matchs que de dames manquantes.

II – Forme de Jeu

Match-plays (en brut) : 8 matchs en simple, 4 matchs en double – foursome

Repères de départs : rouge pour les dames, jaune pour les messieurs

III – Organisation des matchs

Chaque association constitue sa liste de 16 joueuses et joueurs.(fiche de composition d'équipe jointe en annexe).

Les 8 joueuses et joueurs participants aux simples sont inscrits dans une liste classée par ordre croissant d'index.

Les 4 équipes participant aux doubles sont inscrites (avec mention du nom et de l'index des joueurs) dans une liste classée par ordre croissant du total des index de chaque double.

Chaque rencontre donne lieu à 6 matchs en simple et 6 matchs en double (foursome) ; 12 départs en shot-gun.

Chaque partie donne lieu à une confrontation entre représentants des 3 clubs de la manière suivante

SIMPLES

Match 1	Niort1 / Mazières 1	Niort 2 / Bressuire 1
Match 2	Mazières 2 / Bressuire 2	Mazières 3 / Niort 3
Match 3	Bressuire 3 / Niort 4	Bressuire 4 / Mazières 4
Match 4	Niort 5 / Mazières 5	Niort 6 / Bressuire 5
Match 5	Mazières 6 / Bressuire 6	Mazières 7 / Niort 7
Match 6	Bressuire 7 / Niort 8	Bressuire 8 / Mazières 8

DOUBLES

Match 1	Niort1 / Mazières 1
Match2	Bressuire 1 / Niort 2
Match 3	Mazières 2 / Bressuire 2
Match 4	Mazières 3 / Niort 3
Match 5	Bressuire 3 / Niort 4
Match 6	Bressuire 4 / Mazières 4

Chaque victoire apporte un point à son équipe. En cas d'égalité au 18ème trou, chaque équipe reçoit 0,5 point.

En cas d'égalité entre les équipes, le départage est fait sur le nombre de points gagnés sur les doubles ; si les deux clubs sont toujours à égalité, l'équipe gagnante est celle qui a gagné le 8ème match en simple (en remontant si nécessaire sur les matchs précédant).

Le classement final de l'épreuve est effectué selon le total de points cumulés par chacun des clubs.

IV – Engagements

Chaque association versera au comité départemental un droit d'inscription de 300€ pour l'ensemble de l'épreuve.

Le comité aura à sa charge le versement aux gestionnaires des droits d'occupation des terrains.

V – Comité d'épreuve

Le Comité de l'épreuve comporte un représentant de chaque association et un représentant du CD Golf 79.

Au début de chaque rencontre le comité d'épreuve est chargé de d'assurer de la bonne organisation des matchs selon les règles énoncées ci dessus.

Le comité d'épreuve a la possibilité d'adapter ou modifier les règles locales en fonction de conditions météo particulières.

VI – Droit à l'Image

Tout participant accorde aux organisateurs le droit de photographier ou de filmer sa participation à l'évènement à des fins promotionnelles et publicitaires nécessaires à la communication.

La participation à cette épreuve implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.

CALENDRIER MATCH-PLAYS D'HIVER 2023 2024

Rencontre 1	Jeudi 7 décembre 2023	Niort
Rencontre 2	Jeudi 29 février 2024	Mazières
Rencontre 3	Jeudi 7 mars 2024	Bressuire